



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-06014

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-06-03-00004 - Arrêté 1 composition Appel 1er degré (2 pages)

Page 3

37-2022-06-03-00003 - Arrêté 2 composition Appel 1er degré (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-06-03-00004

Arrêté 1 composition Appel 1er degré

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Florence IMOKRANE,
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique pour le premier degré, représentante
du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Monsieur Christophe BRIANT
Directeur de l'école maternelle Périgourd à
Saint-Cyr-sur-Loire

Monsieur Mathieu LAMONERIE
Directeur de l'école élémentaire Vigny Musset à
Tours

Monsieur Frédéric WESSAL
Enseignant de l'école élémentaire Rimbaud à Tours

Madame Lora BLANCHARD, enseignante de l'école
primaire Jules Verne à Tours

Madame Dominique RANDRIAMANANTENA
Psychologue de l'Education nationale, école
élémentaire Guillaume Louis à Montbazon

Docteur Geneviève JANY
Médecin de santé – CMS George Sand à Tours

Madame Delphine IMBERT
Principale adjointe collège Gaston Huet à Vouvray

Madame Marie-Emmanuelle SIBILEAU
Enseignant certifié en Lettres Modernes, collège
Ronsard à Tours

MEMBRES SUPPLÉANTS :

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Niouma CAMARA, FCPE
Madame Cécile JOUBERT, FCPE
Madame Julie KOWALSKI, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 7 juin 2022.

Article 4 :

Le secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 3 juin 2022
Pour la rectrice et par délégation
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,

Christian MENDIVE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-06-03-00003

Arrêté 2 composition Appel 1er degré

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

Le président : Monsieur Bertrand GIMONNET,
Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Tours Nord Sud, représentant du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Montaine DESSENNE
Directrice de l'école élémentaire Saint Exupéry à
Tours

Monsieur David KULPA
Directeur de l'école élémentaire Marie Curie à
Joué-lès-Tours

Madame Cindy VOGONDY, enseignante de l'école
maternelle Blotterie à Joué-lès-Tours

Monsieur Anthony SCOLARI, enseignant de l'école
élémentaire Albert Camus à Luynes

Madame Roselyne SAVARD
Psychologue de l'Education nationale, école
élémentaire Diderot Pascal à Tours

Docteur Geneviève JANY
Médecin de santé – CMS George Sand à Tours

Madame Marine RAIMBAULT APPRIOU
Principale adjointe collège Jean Roux à Fondettes

Madame Karine ROBISSON
Enseignante certifiée en Mathématiques, collège
Montaigne à Tours

MEMBRES SUPPLÉANTS :

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Monsieur François BLANCHETIÈRE, FCPE
Madame Jessica COMBO, FCPE
Madame Aline GAUDRON, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 7 juin 2022.

Article 4 :

Le secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 3 juin 2022
Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,

Christian MENDIVE